

**DÉCISIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM**

**Séance du 03 octobre 2024**

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 05 septembre 2024 ;
- ☞ **de créer** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour une durée hebdomadaire de service de 35h/35h et pour une période allant du 13 novembre 2024 au 12 juin 2025 inclus ;
- ☞ **de créer**, à compter du 7 octobre 2024, un emploi temporaire d'assistant du pôle culturel relevant du grade d'adjoint du patrimoine, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 27 heures (soit 27/35<sup>èmes</sup>) à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 30 novembre 2024 ;
- ☞ **de créer**, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, un emploi permanent d'assistant du pôle culturel relevant du grade d'adjoint du patrimoine, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 27 heures (soit 27/35<sup>èmes</sup>) ;
- ☞ **de céder** la licence IV à M. Jean-Marc FINKBEINER au profit de son établissement « Le Bistrot de la Diligence » sis au 41 rue de la Libération à Fessenheim et **de fixer** le prix de la cession à 8 000 € ;
- ☞ **de confier** la rédaction de la convention d'occupation du domaine privé communal pour le maintien du stand de tir en forêt communale à l'ONF et **de fixer** les conditions du renouvellement comme suit :
  - bénéficiaire : société de tir de Fessenheim
  - références cadastrales de l'occupation : section 32 n° 126 et 128
  - type d'activité autorisée : stand de tir
  - redevance annuelle : 22 € (vingt-deux euros)
  - durée du contrat : neuf ans
- ☞ **d'approuver** l'opération (avant-projet détaillé) de plaine des sports et de loisirs et son plan de financement et **d'autoriser** le maire à solliciter les subventions correspondantes au titre de la DSIL (Préfecture), de la Collectivité Européenne d'Alsace, du GERPLAN, de la Région Grand Est, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach ;
- ☞ **de prendre acte** de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP assurances (l'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025) et **de fixer** le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit

privé en activité pour le risque prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, selon le barème indiqué dans le corps de la délibération et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

- ☞ **de désigner** monsieur Yannick MEAL comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres en remplacement de madame Siegrid LESBAUPIN, conseillère municipale démissionnaire ;

Date de publication sur le site Internet de la commune : 7 octobre 2024

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante [www.fessenheim.fr](http://www.fessenheim.fr), après son approbation.